

Tribunal de commerce: une année 2012 placée sous le signe de la prévention

Justice | L'audience solennelle a eu lieu hier soir, au palais de justice Méditerranée.

Il y a toujours quelque chose de suranné dans ces cérémonies d'audience solennelle. Celle du tribunal de commerce, hier soir, au palais de justice Méditerranée, qui fêtait ses 1 an, n'a pas échappé à la règle.

Le procureur de la République, Yves Micolet, ouvrait son réquisitoire en évoquant « la différence entre le temps judiciaire, qui se compte en semaines, en mois, voire en années et le temps économique, qui se compte, lui, en jours, voire en heures ». Une raison qui explique toute la difficulté des juges installés hier. Soldant 2011 et ouvrant 2012 par un constat : celui du désamour pour le tribunal de commerce. Une « défiance » pour un lieu transformé « en chambre d'enregistrement » liée « à l'histoire », selon Yves Micolet. De



■ Les juges installés pour un nouvel exercice.

Photo GUILLAUME SANSAC

Rome au Moyen Âge puis « à l'ordonnance royale de 1873 », le procureur a rappelé, non sans humour, comment les débiteurs finissaient décapités par le passé. Si les choses ont fort heureusement changé, il reste « la crise inter-

nationale qui aura des effets péjoratifs sur l'économie héraltaise en 2012 ».

Bruno Pascal, président, reprenait la parole pour son discours inaugural structuré en trois enjeux pour l'avenir : « renforcement de la préven-

tion, conférence régionale des tribunaux de commerces le 15 juin, au Corum, et élaboration d'un manuel de procédures internes ». Pour conclure avec un accent gaullien, en guise de bons vœux pour 2012, au sujet de l'office ministériel : « Le greffe outragé, le greffe débordé, le greffe martyrisé mais le greffe modernisé ! »

Il faudra bien cela pour compenser un chiffre qui fait froid dans le dos : sur les 800 procédures annuelles qui passent par la case tribunal de commerce de Montpellier, moins de 5 % des entreprises sont sauvées. Un tiers part en redressement judiciaire et deux tiers en liquidation. De la prévention en amont de ces catastrophes économiques et humaines ne sera effectivement pas de trop.

YANNICK POVILLON
ypovillon@midilibre.com